



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 février 2001

Cinquante-cinquième session

Point 109 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/55/597)]

#### **55/75. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 1556 A (XV) du 18 décembre 1960 et 1729 (XVI) du 20 décembre 1961 par lesquelles elle a décidé de réunir, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale et dès que possible après l'ouverture de chaque session ordinaire de l'Assemblée, une commission spéciale composée de tous les membres de l'Assemblée, devant laquelle seraient annoncées les contributions volontaires aux programmes intéressant les réfugiés pour l'exercice suivant,

*Rappelant également* que la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est réunie tous les ans, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale ou de la personne désignée par lui, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, immédiatement après le débat consacré par la Troisième Commission au rapport du Haut Commissaire,

*Notant* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/146 du 17 décembre 1999, a appuyé la présentation par le Haut Commissariat d'un budget-programme annuel unifié,

*Constatant* que les besoins financiers reflétés dans le budget-programme annuel au titre des programmes du Haut Commissariat sont présentés dans l'appel global lancé chaque année à Genève à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre et servent de base aux annonces de contributions faites en réponse aux éléments d'information figurant dans l'appel,

*Décide*, afin d'améliorer et de rationaliser le mécanisme de financement à la suite de l'adoption du budget-programme annuel, que la Commission spéciale pourra se réunir à partir de 2001 à Genève, au siège du Haut Commissariat.

*81<sup>e</sup> séance plénière  
4 décembre 2000*